

# Séance du collège délibératif

## Mercredi 14 octobre 2015 14 h 30 - 17 h 30 - Salle 104

### **Destinataires**:

J. Belghiti – A. Cordier – J.-M. Dubernard – C. Grouchka – L. Guillevin – Y. Morice – J.-F. Thébaut - Codir

Cabinet du Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes

### Ordre du jour

#### **Décisions**

- 1. Décision portant accréditation de la qualité de la pratique professionnelle
- 2. Décision portant refus de la demande d'accréditation de la qualité de la pratique professionnelle
- 3. Décision portant retrait de l'accréditation de la qualité de la pratique professionnelle
- 4. Décision prenant acte de la renonciation à l'accréditation de la qualité de la pratique professionnelle
- 5. Actes et prestations ALD n° 16 : Maladie de Parkinson : actualisation
- 6. Document : Mise en œuvre du Plan Personnalisé de Santé PPS Paerpa : bilan à 6 mois
- 7. Fiche mémo : Urétrites et cervicites non compliquées : stratégie diagnostique et thérapeutique de prise en charge
- 8. Recommandation de bonne pratique : Transfusion de plaquettes : produits, indications
- 9. Recommandation de bonne pratique : Transplantation rénale : Accès à la liste d'attente nationale
- 10. Décision sur l'éligibilité à l'évaluation médico-économique : Absence d'impact significatif du produit FIRDAPSE 10 mg sur les dépenses de l'assurance maladie
- 11. Décision sur l'éligibilité à l'évaluation médico-économique : Absence d'impact significatif du produit FARYDAK sur les dépenses de l'assurance maladie
- 12. Décision sur l'éligibilité à l'évaluation médico-économique : Absence d'impact significatif du produit DELTYBA sur les dépenses de l'assurance maladie
- 13. Décision sur l'éligibilité à l'évaluation médico-économique : Impact significatif du KANUMA 2 mg/ml sur les dépenses de l'assurance maladie
- 14. Décision portant nomination de la présidente du comité déontologie et indépendance de l'expertise
- 15. Décision portant nomination des membres de la commission de la transparence

#### Avis

- 16. Protocole de coopération (PC\_074) : Prise en charge des plaies chroniques des membres inférieurs et du pied diabétique par un(e) IDE
- 17. Protocole de coopération (PC\_092) : Prise en charge par un infirmier libéral des plaies chroniques suspectes d'origine vasculaire évoluant depuis plus de 3 mois chez des patients en EHPAD ou à domicile »
- 18. Avis relatif au projet de programme PRADO « Retour à domicile après hospitalisation. Suivi en ville des plaies chroniques : ulcère veineux de jambe, escarre, plaie du pied diabétique



19. Avis relatif à l'encadrement des établissements de santé implantant des bioprothèses valvulaires aortiques par voie artérielle transcutanée ou par voie transapicale en application de l'article L. 1151-1 du code de la santé publique

Le Président Professeur Jean-Luc Harousseau Signé